

Déclaration de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance au sujet de la grâce accordée en Azerbaïdjan à une personne condamnée pour crime de haine

Strasbourg, 4.9.2012 – La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe tient à exprimer sa consternation à la suite de la grâce et de la libération de Ramil Safarov intervenues peu après son transfèrement en Azerbaïdjan en vue de l'exécution d'une condamnation à la réclusion à perpétuité prononcée par un tribunal de Budapest pour l'assassinat d'un officier de l'armée arménienne en 2004.

L'ECRI a toujours défendu la thèse selon laquelle les crimes de haine doivent être dûment sanctionnés. Elle craint par conséquent que l'évolution d'affaires telles que celle de Safarov n'entretienne un sentiment d'impunité chez les auteurs d'infractions racistes extrêmement graves, ce qui pourrait compromettre de manière fondamentale la lutte contre les violences à caractère raciste qui, malheureusement, demeurent un fléau dans de nombreux pays européens.

L'ECRI redoute en outre les effets que la grâce accordée à Ramil Safarov et sa libération pourraient avoir sur le regard que porte l'opinion sur la communauté arménienne en Azerbaïdjan. Elle n'a eu de cesse de reconnaître le lien entre les propos très durs régulièrement tenus dans ce pays au sujet du conflit du Haut Karabakh et la discrimination dont les Arméniens relevant de la juridiction de l'Azerbaïdjan font l'objet dans leur vie quotidienne. Elle considère que les autorités azerbaïdjanaises doivent, aujourd'hui plus que jamais, se mobiliser pour que ces personnes ne se sentent pas menacées.

L'ECRI tient à attirer l'attention des autorités azerbaïdjanaises sur la nécessité de respecter les valeurs qu'elle a toujours défendues et auxquelles elles ont adhéré lorsque le pays est devenu membre du Conseil de l'Europe. Elle les exhorte à prendre toutes les mesures possibles pour remédier aux conséquences de leur gestion de l'affaire Safarov.

L'ECRI, organe de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, composé d'experts indépendants, est chargée du suivi des problèmes de racisme, de discrimination fondée sur les origines ethniques, la nationalité, la religion et la langue, ainsi que de xénophobie, d'antisémitisme et d'intolérance, d'élaborer des rapports et d'adresser des recommandations aux Etats membres dans ce domaine. Pour plus d'informations sur l'ECRI : www.coe.int/ecri

Contact presse : Stefano Valenti, Conseil de l'Europe, tél. +33 (0)3 90 21 43 28; courriel : stefano.valenti@coe.int